



MAIRIE



22/2022

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

PRESENTS : Mme M J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU -Mme I. LESBATS – M. S. LABAT- - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- -Mme C. GUILLET- M. C. VIGNEAU M. T. LAMARQUE- - M. G. VILLENAVE – M. F. PEHAU- M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET

Mmes CHAMPILOU et DOUET sont élues secrétaires de séance.

Absent : M.S. GILBERT donne procuration à M. Jean WATIER

Membres en exercice : 19 Présents : 18 Procuration : 1

OBJET : Vote de la fiscalité locale pour 2022.

M. le Maire rappelle que la présentation de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 est structurée de la manière suivante :

- Ressources fiscales nécessitant le vote d'un taux ;
- Ressources fiscales indépendantes du vote d'un taux ;
- Synthèse de l'ensemble des ressources fiscales prévisionnelles pour l'année.

Vu la présentation de l'état fiscal n°1259 de notification relative aux ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2022 et après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles notifiées pour 2022,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 4 avril 2022 pour augmenter ces taux ;

Considérant la nécessité de calculer des taux par variation proportionnelle, dans le respect des règles de plafonnement ;

M. le Maire propose de fixer les taux de fiscalité suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 36,60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 44,06 %

Sur la base de ces taux, le produit fiscal prévisionnel 2022 sera de **881 239 €**, hors ressources fiscales indépendantes des taux votés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter la fiscalité applicable sur le territoire de la Commune de LIT ET MIXE pour l'année 2022 comme suit :



	Bases d'imposition année N-1	Taux notifiés année N	Bases d'imposition année N	Coefficient de variation proportionnelle	Produit de référence	Taux appliqués	Produits attendus
Taxe Foncière Bâti	2 046 134	35,11%	2 157 000	1,042453	757 323	36,60 %	789 462
Taxe Foncière Non Bâti	204 286	42,26%	208 300	1,042453	88 028	44,06 %	91777
Total							881 239

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire. Gérard NAPIAS

